



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 14833 MEE/DGEE/SG/DRHE/BRH2

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Pirae, le 01 AVR. 2026

Le directeur général

Affaire suivie par :
Gestion collective - BRH2

**APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE DE PROFESSEUR CERTIFIÉ
EN HOTELLERIE-RESTAURATION OPTION SCIENCES ET
TECHNOLOGIES DES SERVICES DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION**

Objet : Mouvement 2026 – Poste de professeur certifié en hôtellerie-restauration option sciences et technologies des services en hôtellerie-restauration

P. J. : Fiche de poste
Dossier de candidature

A l'issue du mouvement, 01 poste à temps complet (18h) de professeur certifié en hôtellerie-restauration option sciences et technologies des services en hôtellerie-restauration est vacant à l'École hôtelière de Tahiti - Te Pare Pare, dans le cadre d'une mise à disposition de la Polynésie française pour une durée de deux ans renouvelables une fois.

Les modalités de dépôt des candidatures sont détaillées ci-après.

1. Personnels concernés

Peuvent faire acte de candidature :

- Les personnels enseignants titulaires du 2nd degré public.

2. Modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être formulées exclusivement au moyen de l'imprimé papier ci-annexé. Les candidats devront fournir un dossier comportant toutes indications et informations utiles relatives à leurs compétences professionnelles.

Les dossiers de candidature, dûment complétés et revêtus de l'avis du supérieur hiérarchique, doivent être transmis **au plus tard le mercredi 15 avril 2026, 12h00**, exclusivement par courrier électronique unique, au bureau des ressources humaines du 2nd degré de la DGEE à l'adresse suivante : mvt.brh2@education.pf.

L'objet du message devra impérativement être formulé ainsi :

**« Mouvement_2026_POSTE_HOTELLERIE-RESTAURATION OPTION
SCIENCES ET TECHNOLOGIE DES SERVICES_NOM_PRÉNOM ».**

3. Calendrier et modalités des entretiens

Des entretiens sont prévus pour les candidats présélectionnés par le corps d'inspection.

Le candidat retenu fera l'objet d'une notification écrite officielle de son affectation en qualité de professeur certifié en Hôtellerie et restauration option service et accueil en hôtellerie et restauration à l'École hôtelière de Tahiti - Te Pare Pare.

Les candidats non retenus seront informés individuellement par courrier électronique, dans un délai raisonnable après la décision ministérielle.

Copies :

MEE 1
BRH2E 1

Pour la ministre et par délégation,



Rainui HUGON

Pour le Directeur général
de l'éducation et des enseignements
et par délégation


Heiva DEGAGE